

Commune de Saint Etienne de Chigny



TARIFS 2022

Délibération n° 2021-10-042 du 14 octobre 2021 applicable au 1er janvier 2022

Salle Ambroise CROIZAT

50 personnes (30-35 pers maxi pour un repas) - cuisine

Périodes	Particulier commune	Particulier hors commune	Habitant des résidences sénior (sur justificatif)	Association communale	Association non communale
Le week-end : samedi et dimanche et jours fériés	180,00 €	360,00 €	180,00 €	-	-
Le week-end : vendredi à partir de 14h30, samedi et dimanche et jours fériés	220,00 €	440,00 €	220,00 €	-	-
Jour ouvré (hors jours fériés)	100,00 €	200,00 €	100,00 €	-	-
Demi-journée (matin jusqu'à 13h00. Après-midi jusqu'à 19h00)	70,00 €	140,00 €	70,00 €	-	-
journée	-	-	1 journée gratuite par an et par foyer sauf Noël (24 et 25/12) et Saint Sylvestre (31/12 et 01/01)	-	-
Occupation ou manifestation (événements organisés pour attirer du public)	-	-	-	50,00 €	-
Réunion	-	-	-	Gratuit	-
Convention annuelle	-	-	-	-	Agir Sport Santé : 3 € par heure Autre : 6 € par heure
Caution (dépôt si état des lieux) sauf réunion	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €